



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-05

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Banos sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Romain Lalanne, délégué titulaire de la CC Chalosse Tursan (commune de Banos) a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUE), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Philippe MASSETAT (PEYRE), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Marie-Claire DUPRAT (SAINT-SEVER), Pascal BARCELO (SARRAZIET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Georgette SUPERY (suppléante URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : LAMAIGNERE (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Philippe RYCKEBOER (suppléant BASTENNES), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Dominique HONTANG (suppléant BRASSEMPOUY), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Karine LAPOS (NASSIET), Sandrine SABATHIE (suppléante POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Bernard GRIMAN (BERGOUÉY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), André GRIMAL (GIBRET), Patrick LABORDE (GOOS), Christian RAGUE (HINX), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Anne DANTHEZ (MUGRON), Philippe DENIS (ONARD), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUEY (GAAS), Damien DELAVOIE (HABAS), Régis LESGOURGUES (MISSION), Michel CRABOS (MOUSCARDES) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Christine MARTINEZ (suppléante LE LEUY), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



... / ...

DELIB 2026-05_CS 25 02 26 - Page

Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Geneviève BRETHES (MOMUY), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDEX), André DUSSAUT (SAMADET), David LEMEE (SERRES-GASTON) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Laurent TOLLIS (MONTFORT), Xavier IMATTE (POYARTIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Olivier MORANCY (MIMBASTE), Thierry CALOONE (OSSAGES), Annie LAGELOUZE (TILH)

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE), Catherine HUREL (MEILHAN), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE),

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Virginie BARON (CLEDES), Patrick MONTJARET (COUDURES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Daniel GRENECHE (LACRABE), Guillaume BAYLOQC (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Michel CAZALETS (PIMBO) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Georges LACLAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Thierry LABORDE (DONZACQ), Julien MIALOC (MARPAIS) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Jennifer MENIER (HAURIET), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Armelle DAUGERT (LARBEY), Yves CONDOM (LOUER), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Valérie JACQUELINE (NOUSSE), Jacques DUBITOU (OZOURT), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Gilles LAHITTE (POUILLON),;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Soizic RAGUENES-PAVIC (LESGOR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Sandrine BUSQUET-FREYSSSELINAS (SAINT-YAGUEN), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;

M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;

Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;

Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;

Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 18/02/2026.

Date d'affichage : 18/02/2026.

Nombre de membres

— En exercice : 122

— Présents : 67

— Pouvoirs retenus : 8 de la commune de Samadet à Bats-Tursan, de Montgaillard à Montsoué, de Nousse à Poyanne, de Momuy à Banos, de Mimbaste à Habas, Laluque à Castelnau-Chalosse, de Tilh à Caupenne, de Bastennes à Audignon.

— Absents excusés : 19

— Absents : 36

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



... / ...

DELIB 2026-05_CS 25 02 26 - Page

OBJET : Constitution de provisions pour l'exercice 2026 relative à la post-exploitation du Centre de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés.

VU les articles L.2321-2, L.3321-1, L.4321-1, L.71-113-3, L.72-103-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-53 du SIETOM en date du 17/12/2025 autorisant l'apport de déchets extérieurs sur les unités du traitement et pré-traitement du SIETOM en 2026,

CONSIDERANT que la constitution de provisions dans le cadre de l'exploitation du Centre de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés (C.S.D.M.A) du SIETOM à CAUPENNE répond à la nécessité d'assurer le suivi trentenaire post-exploitation de cet équipement,

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral d'exploitation modifié des installations de traitement du SIETOM prévoit un tonnage maximal de 23.400 T/an,

CONSIDERANT que le montant annuel à provisionner est constitué par le produit des tonnages des apports extérieurs de déchets traités dans le CSDMA par le coût unitaire du suivi trentenaire fixé à 7,88 € par tonne de déchets traités,

CONSIDERANT que ce coût unitaire prend en compte l'ensemble des travaux et opérations de suivi, de réhabilitation et de post-exploitation du CSDMA au regard du tonnage enfoui,

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Pour : 75, abstention : 0, contre : 0, (67 votants et 8 procurations)

LE COMITE SYNDICAL,

ARTICLE 1° : Décide de procéder, pour l'exercice 2026, à la constitution de provisions calculées sur la base de 7,88 €/tonne de déchets entrants, c'est-à-dire provenant de structures extérieures, traités dans le CSDMA du SIETOM en 2026 (10.000 tonnes), soit un montant de 79.0000 €.

ARTICLE 2° : Autorise Madame la Présidente à signer toutes pièces relatives l'exécution des opérations budgétaires correspondantes inscrites au BP 2026.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 25 février 2026

La Présidente du SIETOM,
Mme Christine FOURNADET

